

**Objet :** Evaluations externes non certificatives - Enseignement secondaire

- Organisation de l'évaluation 2008 en mathématiques
- Invitation aux réunions d'information

**Réseaux :** tous

**Niveaux et services :** Enseignement secondaire ordinaire

**Période :** Année scolaire 2007-2008

- Aux Pouvoirs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française

**Pour information :**

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux membres des service d'Inspection de l'enseignement secondaire de la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination

<b><u>Circulaire</u></b>	<b>Informative</b>	<b>Administrative</b>	<b>Projet</b>
<b><u>Emetteur</u></b>	Service général du Pilotage du système éducatif AGERS		
<b><u>Destinataire</u></b>	Tous réseaux		
<b><u>Contact</u></b>	M. Sébastien DELATTRE	02/690.81.91	
<b><u>Document à renvoyer</u></b>			
<b><u>Date limite d'envoi</u></b>			
<b><u>Objet</u></b>	Evaluations externes non certificatives - Enseignement secondaire - Organisation de l'évaluation 2008 en mathématiques - Invitation aux réunions d'information		

**Renvoi (s) :**

**Nombre de pages :** 6

**Mots clés :** évaluations externes non certificatives

**annexe :**

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée cette année scolaire dans les classes de 2<sup>e</sup> secondaire et qui portera sur les mathématiques.

Je vous rappelle que ces évaluations sont organisées en application du décret du 2 juin 2006. Trois cycles triennaux sont prévus. Le premier a débuté l'an passé, selon le calendrier suivant :

2 <sup>e</sup> S	lecture - production d'écrits	math.	sciences- éveil	lecture - production d'écrits	math.	sciences- éveil
5 <sup>e</sup> P	lecture - production d'écrits	math.	sciences- éveil	lecture - production d'écrits	math.	sciences- éveil
2 <sup>e</sup> P	lecture - production d'écrits	math.	sciences- éveil	lecture - production d'écrits	math.	sciences- éveil
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012

Le 1<sup>er</sup> cycle concerne tous les élèves de l'enseignement ordinaire fréquentant les 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> années primaires et 2<sup>e</sup> secondaire (aussi bien la 2<sup>e</sup> année commune que la 2<sup>e</sup> année complémentaire et la 2<sup>e</sup> année professionnelle) ainsi que les élèves de l'enseignement spécialisé désignés par le Conseil de classe.

Le deuxième cycle, triennal également, débutera en 2008-2009 et concernera les élèves des deuxième et troisième degrés du secondaire, selon un calendrier que le Gouvernement déterminera sous peu. Le troisième cycle débutera en 2009-2010, il portera sur les acquis des élèves en 1<sup>re</sup> langue moderne qui seront évalués alternativement en 6<sup>e</sup> primaire, 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire.

### **La distribution des documents**

Les documents seront livrés dans les écoles dans la semaine du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février. Les carnets pour les élèves de 2<sup>e</sup> commune et 2<sup>e</sup> complémentaire seront conditionnés par 25 tandis que ceux pour les élèves de 2<sup>e</sup> professionnelle seront conditionnés par 20. Chaque colis comprendra également un « dossier de l'enseignant », document commun aux deux épreuves.

**Chaque année, quelques problèmes surgissent lors des livraisons. Les chefs d'établissement qui n'auraient pas reçu leurs colis le 1<sup>er</sup> février après-midi devront nous le faire savoir de sorte que nous prenions les dispositions pendant la semaine de congé scolaire pour leur faire parvenir les colis manquants le mardi ou le mercredi suivant la rentrée.**

Les chefs d'établissements et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité du test jusqu'à la passation. Les chefs d'établissement veilleront à distribuer les documents aux enseignants plusieurs jours avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention. Les documents destinés aux élèves ne peuvent être distribués qu'au moment de la passation.

## **La passation**

La passation doit avoir lieu dans les classes de 2<sup>e</sup> année **dans le courant de la semaine du 18 au 22 février**, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante et le chef d'établissement m'en informera et en informera l'inspecteur de mathématiques.

Les dates précises de passation seront fixées au sein de chaque école par le chef d'établissement, en concertation avec les professeurs de mathématiques concernés, sachant que :

- pour les classes de 2<sup>e</sup> commune et 2<sup>e</sup> complémentaire, **trois séances non consécutives** devront être prévues, chacune d'une durée **d'une période** ;
- pour les classes de 2<sup>e</sup> professionnelle, **deux périodes non consécutives** devront être prévues.

La passation est organisée par les professeurs de mathématiques des classes concernées, sous la responsabilité du chef d'établissement. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation, en aménageant si nécessaire l'horaire des classes pour que les élèves disposent des séances non consécutives mentionnées ci-dessus et pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance et repris à la fin de chacune d'elles.

Le « Dossier de l'enseignant » contient toutes les informations nécessaires sur les consignes à donner aux élèves.

## **Organisation des corrections**

Les corrections du test seront également organisées par le chef d'établissement selon les lignes directrices qui suivent. Elles auront lieu **le mardi 26 février**. Si dans un établissement scolaire, cette date ne peut pas être retenue, le chef d'établissement organisera les corrections un autre jour dans le courant de la même semaine, sauf cas de force majeure. Il informera l'inspecteur de mathématiques concerné et lui communiquera la date fixée.

Les corrections seront effectuées collectivement par tous les professeurs de mathématiques des classes de 2<sup>e</sup> année. Cette journée de correction doit être organisée pendant le temps scolaire et se dérouler dans le cadre de la formation en cours de carrière.

Cette disposition, prévue par le décret du 2 juin, devra être mise en concordance avec la révision, à venir, du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière. Entre-temps, cette journée sera considérée comme s'inscrivant dans le quota de jours de formation volontaire des enseignants. Dans le cas où un enseignant aurait épuisé le nombre de jours de ce quota, la Ministre-Présidente autorise qu'une journée supplémentaire soit ajoutée au quota initial de l'enseignant. Le chef d'établissement établit l'attestation de fréquentation.

Le chef d'établissement mettra un local à la disposition des enseignants et veillera à organiser le travail de correction de sorte qu'un enseignant n'ait pas à corriger les copies de ses élèves.

Pour ce faire, les copies seront corrigées collectivement. Les carnets de tests de tous les élèves seront rassemblés. Les questions à corriger seront réparties entre les enseignants de sorte qu'un enseignant corrige un ensemble fixe de questions dans les carnets de tests des élèves de toutes les classes.

Ce mode de travail, outre qu'il respecte la disposition fixée dans le décret, permet de réduire la durée des corrections. **La correction de ces tests de mathématiques sera plus courte que celle des tests de français.**

Le 26 février, un help desk sera à la disposition des enseignants pour répondre à leurs éventuelles questions concernant les corrections du test :

- au Service général du pilotage du système éducatif : Marcel Brooze 02/690.81.93 ou Sébastien Delattre 02/690.81.91 ;
- à l'Unité d'analyse des systèmes et pratiques d'enseignement de l'ULg : Isabelle Demonty 04/366.46.67 ou Françoise Crépin 04/366.20.57.

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de chaque inspecteur pour les établissements au sein desquels il exerce ses missions. Les inspecteurs de mathématiques procéderont chacun à quelques visites d'école pour vérifier le respect de ces consignes et pour recueillir des informations en vue d'adapter les modalités de correction pour les prochaines années.

Les corrections étant faites, chaque enseignant récupérera les carnets des élèves de sa ou de ses classes et encodera les résultats dans la grille informatisée à télécharger sur le site :

[http://www.enseignement.be/prof/dossiers/eval/evalext\\_noncertif.asp](http://www.enseignement.be/prof/dossiers/eval/evalext_noncertif.asp).

Les chefs d'établissement veilleront à apporter aux enseignants le soutien nécessaire à l'encodage des résultats.

La grille de correction, sur format excel, contiendra les formules de calcul permettant d'obtenir automatiquement les scores de chaque élève, de chaque classe et de l'ensemble des classes de l'école, pour chaque question (item), pour différents groupes de questions et pour l'ensemble du test.

Les enseignants et les chefs d'établissement pourront ainsi immédiatement prendre connaissance des résultats et les interpréter à l'aide des indications fournies dans le « Dossier de l'enseignant ».

## **Classes constituant les échantillons**

Je vous rappelle que les résultats aux évaluations externes sont établis sur la base d'un échantillon de classes et non pas sur toutes les classes. En effet, il n'est pas nécessaire d'analyser les résultats de tous les élèves pour déterminer le niveau de compétences de la population visée. Les résultats d'un échantillon représentatif peuvent être considérés comme tout à fait équivalents (avec un faible risque d'erreur) à ceux que l'on aurait pu obtenir en prenant compte les résultats de tous les élèves.

Deux échantillons distincts seront constitués : un pour les classes de 2<sup>e</sup> commune et 2<sup>e</sup> complémentaire et un autre pour les classes de 2<sup>e</sup> professionnelle.

Les chefs d'établissements dont une ou des classes font partie de l'échantillon en seront informés au cours de la semaine du 25 au 29 février 2007 et recevront les informations sur les modalités de renvoi à l'administration des résultats de leurs classes.

## **Les résultats**

Les résultats des échantillons seront transmis aux établissements scolaires en mai 2008.

Pour rappel, comme les années précédentes, ils ne permettront aucun classement des élèves ni des écoles. Les établissements scolaires ne pourront pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Le document présentant les résultats sera plus concis que l'an passé et permettra à chaque enseignant et à chaque établissement de situer sa ou ses classes par rapport aux résultats de l'échantillon.

Concrètement, qui disposera de quels résultats ?

- Les résultats de l'échantillon : ils seront accessibles à tous sur le site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be), strictement anonymes, ils ne permettent d'identifier ni les élèves, ni les écoles de l'échantillon.
- Les résultats d'un élève : l'établissement doit permettre aux parents de l'élève d'y avoir accès.
- Les résultats d'une classe sont bien entendu connus par l'enseignant et le chef d'établissement.
- Les résultats d'une école sont connus par le chef d'établissement et l'équipe éducative. Ils doivent être mis à la disposition de l'inspection et, si le Pouvoir organisateur ne s'y est pas opposé avant le 30 novembre 2007, à la disposition du service d'animation pédagogique du réseau.
- Les résultats des écoles d'une zone, rendus anonymes, doivent être mis à la disposition du conseil de zone.

Toutes les personnes mentionnées ci-dessus (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, animateurs et conseillers pédagogiques) qui ont connaissance de résultats des élèves ou des écoles sont tenus au respect du secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

## L'exploitation des résultats

Si les évaluations externes non certificatives permettent de mesurer le niveau atteint par les élèves et de le faire connaître, leur objectif est surtout d'**améliorer les apprentissages des élèves**. C'est par l'exploitation des résultats au sein des écoles que cet objectif pourra être atteint. Au terme de chaque évaluation, un travail d'analyse et d'exploitation des résultats des classes doit donc être conduit dans chaque établissement, en vue de construire et de mettre en place les stratégies pédagogiques et organisationnelles susceptibles de les améliorer.

Pour ce faire, les chefs d'établissements et les enseignants pourront s'appuyer sur différentes ressources :

- des « Pistes didactiques » seront élaborées en fonction des résultats des élèves au test ; destinées aux professeurs de mathématiques du 1<sup>er</sup> degré, elles seront envoyées dans les écoles en septembre ;
- l'inspection et les services d'animation et de conseil pédagogiques des réseaux doivent apporter leur soutien aux établissements scolaires dans l'analyse et l'exploitation des résultats de leurs classes ;
- enfin, l'Institut de la Formation en cours de carrière proposera aux enseignants des disciplines concernées des formations spécifiques sur l'analyse et l'exploitation des résultats de ces évaluations.

## Réunions d'information

Comme l'an passé, j'organise en collaboration avec l'inspection des réunions d'information à l'attention des chefs d'établissements. Ces réunions seront l'occasion de clarifier les objectifs de l'opération, d'en rappeler les modalités d'organisation, d'évoquer les perspectives d'exploitation des résultats et également de répondre à vos questions. J'exposerai également les résultats du bilan que nous avons effectué auprès des professeurs de français sur l'évaluation externe de l'année passée.

Chaque chef d'établissement est invité à participer à la réunion dans la province du siège de son établissement :

Provinces de Namur et du Brabant wallon Jeudi 6 décembre 2007 de 9h30 à 12h	Haute Ecole Namuroise catholique Place du Couvent, 3 5020 CHAMPION
Région de Bruxelles-Capitale Vendredi 7 décembre 2007 de 9h à 11h30	Ministère de la Communauté française Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES
Province de Liège Vendredi 7 décembre 2007 de 14h à 16h30	Haute Ecole de la Province de Liège Léon-Eli Troclet Avenue Montesquieu, 6 4101 JEMEPPE-SUR-MEUSE
Province du Luxembourg Mercredi 12 décembre de 14h à 16h30	Haute Ecole de la C.F. du Luxembourg Schuman Rue de la Cité, 64 6800 LIBRAMONT
Province du Hainaut Mardi 8 janvier 2008 de 9h30 à 12h	UMH - Auditoire Marie Curie/Les grands amphithéâtres- Avenue du Champ de Mars, 8 7000 Mons

Si vous êtes dans l'incapacité de participer à la réunion se tenant dans votre province ou région, vous pouvez bien évidemment participer à une autre séance de votre choix. Dans ce cas, pour des raisons d'organisation pratique, je vous demanderai de prévenir préalablement Madame Martine GILMAIRE au 02/690.81.95.

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN